

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2016

Le vingt sept avril deux mil seize, à 18 heures 30, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Gilles SELLIER, maire.

Etaient présents : M. Gilles SELLIER, Mme Anne-Marie PAULET, M. Abdelhafid MEZOUAGHI, Mme Amandine GATEL, M. Frédéric BUCKNER, M. Claude DRANCY, M. Jacques-André LANOIZELET, Mme Raymonde DUMANGE, M. Pascal VALADE, Mme Evelyne ANNERAUD-POULAIN, Mme Céline DEHAN, M. Roger PIERRE, M. Sylvain LECHAUVE, M. Richard RENAULT, Mme Line COTTIN, Mme Catherine ASSEMAT (arrivée en cours de séance à 19 heures).

Excusés : Mme Odile DESMONTIER, Mme Isabelle GIRAUDON, Mme Bernadette MOREL (a donné procuration à M. Gilles SELLIER), M. Maxim AMPE (a donné procuration à Mme Amandine GATEL), M. Thomas MASSET, M. Philippe COFFIN (a donné procuration à Mme Line COTTIN), Mme Virginie DUMANGE (a donné procuration à Mme Raymonde DUMANGE).

Secrétaire de séance : Mme Evelyne ANNERAUD POULAIN.

La parole est donnée au public et les sujets suivants sont abordés :

- Remerciements à la municipalité pour ses informations budgétaires apportées en complément du journal de Nanteuil le Haudouin.
- Demande de précisions sur l'état de la balayeuse.
- Regrets pour le non respect de la signalisation et du stationnement en matière de police.
- Précisions sur la résiliation d'un emprunt toxique réalisé pour la réalisation de l'école Chevance Bertin.
- Nouvelle protestation quant à l'absence de réunion de la commission des finances préparatoire au vote du budget communal et sentiment d'une activité « baclée ».
- Demande des précisions sur le loyer pris en charge pour la MAM et son devenir.
- Interpellation et demande de précisions sur la Société Publique Locale.
- Interrogations diverses sur les subventions associatives.
- Exposition des problèmes de stationnement « Sente Bonnière ».
- Mise en évidence d'un défaut de protection au droit du lotissement « croix aux loups », potentiellement accidentogène.
- Exposé portant sur la construction de logements prévus sur le site de l'ancien lycée agricole de la rue du Moulin Ferry.
- Regrets relatifs à l'abondance de panneaux « stop » implantés sur les voiries communales, susceptibles de créer des difficultés de circulation.
- Questionnement sur les conditions de passation du marché relatif à la location des véhicules communaux, l'opération restant des plus obscures par l'absence de publicité.

Après appel nominatif des présents, la séance du conseil municipal est ouverte et la parole est donnée à l'opposition :

M. Roger PIERRE demande des précisions sur la signalisation horizontale rue de Lizy. Puis il en demande d'autres sur le bail de la boulangerie KOSIOR.

M. le Maire lui fait savoir que M. KOSIOR paie ses loyers à la commune.

Demande de précisions sur le montant de la subvention budgétée au profit du Centre Social Rural de Nanteuil le Haudouin. M. le Maire apporte des précisions.

En réponse à une question de M. Roger PIERRE, il est confirmé que la fête des écoles aura lieu le 18 juin 2016, dans les conditions habituelles.

Mme Line COTTIN demande des précisions sur l'audit financier qui a servi de base au DOB 2015 mais qui n'a jamais fait l'objet d'une diffusion aux membres du conseil et dont le coût n'a jamais été communiqué.

Des précisions sont demandées sur la réalisation des modulaires, à l'école Chevance Bertin.

M. Sylvain LECHAUVE fait remarquer qu'il n'y a eu aucune commission d'appel d'offres pour déterminer le choix du parc automobile et il demande quelle en est la raison ?

Par ailleurs, il déplore le manque de réaction de la municipalité à trouver une solution d'acquisition de terrain pour le pharmacien qui est tenu de déplacer son officine du centre ville.

En outre, il dénonce l'absence de réponse au mail qu'il a fait transiter par la secrétaire de M. le Maire et qui n'a fait l'objet d'aucune suite ni commentaire.

Mmes Catherine ASSEMAT et Evelyne ANNERAUD POULAIN demandent des précisions sur les possibilités qui sont offertes aux élus locaux d'obtenir des formations pour exercer leurs mandats.

Mme Catherine ASSEMAT fait état de ses difficultés pour stationner à proximité de la gare. Il est évoqué le cas particulier du bâtiment d'habitations situé à proximité et son manque de parkings-locataires réglementaires, qui n'est pas étranger à la situation.

Mme Line COTTIN demande qu'un espace supplémentaire, pour la rédaction de l'expression de l'opposition, soit consacré dans le journal local.

ORDRE DU JOUR :

Après quelques observations sur la rédaction du compte rendu du 25 mars 2016, ce dernier est approuvé à la majorité des élus (1 abstention Mme Catherine ASSEMAT et 4 voix contre : Mme Line COTTIN, MM. Roger PIERRE, Philippe COFFIN et Sylvain LECHAUVE).

Lors des débats autour de l'approbation du compte rendu du 01 avril 2016 (lecture non achevée), les esprits s'échauffent autour des multiples interventions des uns et des autres.

Considérant la multiplicité des observations soulevées à tour de rôle par les membres de l'opposition et plus particulièrement sur intervention de M. Sylvain LECHAUVE qui prenait le public à témoin (alors que la parole ne peut plus lui être donnée), M. le Maire estimant que la sérénité des débats n'est plus assurée, fait application du règlement intérieur du conseil municipal lève la séance à 19 heures 45.

Le Maire,
Gilles SELLIER